

**Avis adopté**

Séance plénière du 27 novembre 2024

*Droits sociaux : accès et effectivité*

**Déclaration du groupe Familles**

Remettre de l'humain au cœur des dispositifs sociaux : c'est le message essentiel que porte cet avis et nous y adhérons pleinement. Cette approche est d'autant plus nécessaire que certains dispositifs s'appliquent aux personnes en précarité. Cette nuance est d'importance puisque la multiplication des applications numériques de traitement des demandes ne permet pas ou mal d'appréhender la complexité et la globalité des situations individuelles doublée de la complexité des dispositifs.

Dans cet ensemble, l'attention à l'autre doit trouver sa place et les associations dont les associations familiales ont un rôle essentiel à jouer pour y parvenir : elles sont en première ligne pour faire du surmesure dans l'accompagnement qu'elles conduisent au plus près des personnes.

L'avis interroge aussi la question de l'effectivité des droits. Il alerte sur la nécessité de comprendre et réduire les raisons qui conduisent au non-recours et plus largement il préconise que la mise en place de politiques publiques s'accompagne en amont d'une prise en compte de la globalité des situations.

L'avis s'intéresse aux familles monoparentales, qui ont été entendues et qui ont participé aux travaux notamment avec un Atelier relais réuni à Blois en mars dernier. La voie de l'insertion par l'emploi ou le maintien dans l'emploi reste le moyen le plus sûr pour lutter contre la pauvreté de ces familles. Une mesure pour l'insertion dans l'emploi serait d'exclure la pension alimentaire de la base ressources de la prime d'activité : c'est le sens de la préconisation 9.

Enfin, le groupe Familles a intégré le dissensus sur la préconisation 16 avec la conviction que des contreparties peuvent s'avérer nécessaires à la perception d'aides sociales. Ces contreparties sont aussi le moyen de parvenir à un accompagnement personnalisé au service des personnes concernées. La diffusion ou la médiatisation de cette préconisation devra mentionner ce dissensus.

Le Groupe Familles vous remercie, Mesdames les Rapporteuses, et a voté l'avis.